

Le choix du zonage

Les migrations résidentielles étudiées dans ce dossier portent sur les échanges démographiques entre la Franche-Comté et les autres régions métropolitaines, les entrées et sorties des grandes aires urbaines de la région, et les entrées et sorties des bassins de vie ruraux isolés. Les aires urbaines sont construites sur la base des navettes domicile-travail. Les bassins de vie sont construits sur la base de l'accès aux principaux équipements (commerces de proximité, établissements scolaires, pharmacies...).

Pourquoi choisir différents niveaux géographiques ?

L'objectif est d'identifier des dynamiques migratoires spécifiques pour différents types d'espace, en particulier s'il existe un clivage entre zones urbaines et espace rural isolé. L'étude des migrations porte en particulier sur les sept grandes aires urbaines de la région et les vingt-trois bassins de vie ruraux hors influence des grands pôles urbains. 87 communes appartiennent à la fois à une des grandes aires urbaines et à un des bassins de vie ruraux retenus de l'étude.

Les bassins de vie périurbains ont été écartés car leur dynamique migratoire s'intègre dans celle de l'aire urbaine à laquelle ils appartiennent en général.

Le bassin de vie de Morez, bassin de vie non rural animé par un petit pôle, a été pris en compte dans l'étude de synthèse (Insee Analyses n°4) mais pas dans l'étude des mobilités résidentielles par profil de migrant qui fait l'objet de ce dossier.

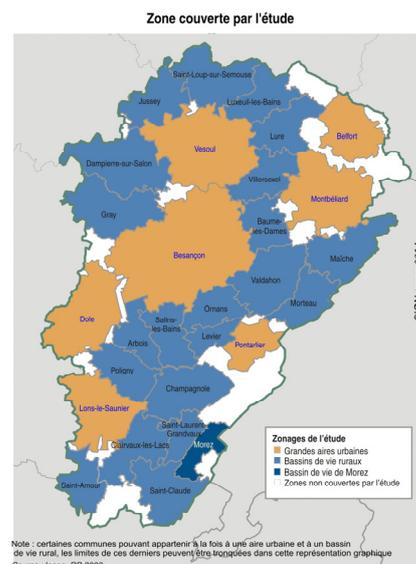
À l'inverse des autres grandes aires urbaines de la région, l'aire urbaine de Pontarlier présente la particularité d'être incluse dans un bassin de vie rural dont la commune de Pontarlier est le pôle.

L'approche en termes d'aire urbaine a été retenue pour Pontarlier afin de pouvoir comparer ses dynamiques migratoires avec celles des autres aires urbaines de la région. La population de l'aire urbaine de Pontarlier représente les deux tiers de celle du bassin de vie. Les flux migratoires sont un peu plus intenses à l'échelle de l'aire urbaine qu'à celle du bassin de vie.

Bien que les aires urbaines ou les bassins de vie puissent inclure des communes hors de Franche-Comté, ces dernières, qui représentent une fraction marginale de la population de ces zones, ont été exclues de l'étude.

Au total, 180 communes de Franche-Comté n'ont pas été prise en compte dans l'étude, mais elles représentent moins de 7 % de la population totale de la région.

Le bassin de vie de Morez est le seul bassin de vie non rural animé par un petit pôle. L'intensité de ses flux migratoires est proche de la moyenne des bassins de vie ruraux isolés. Le solde migratoire du bassin de vie de Morez est de - 13 %. Il est négatif pour les actifs et les retraités, mais légèrement positif pour les étudiants grâce à l'implantation d'un lycée préparant à des bacs professionnels et des brevets de techniciens supérieurs dans la lunetterie et l'optique.



Zonage retenu pour l'étude des migrations résidentielles

Zone	Nombre de communes	Population 2008	Part de la population régionale (%)
(1) Grandes aires urbaines	753	728 356	62,6
(2) Bassins de vie ruraux isolés	931	359 460	30,9
(3) Intersection des zones (1) et (2)	87	15 621	1,3
(4) Bassin de vie de Morez	8	11 854	1,0
(5) Zone non couverte par l'étude	180	79 882	6,9
Région Franche-Comté	1 785	1 163 931	100

Source : Insee, RP 2008

Note de lecture : le total en colonne pour la région Franche-Comté est égal à : (1)+(2)+(4)+(5)-(3)